



Vacances **Energie**

ABCDaire

les séjours de A à Z



Notre ABCDaire

Ce document est le fruit d'une longue réflexion menée tout au long de nos 15 ans d'expérience. Il a été rédigé en collaboration avec nos partenaires comités d'entreprise.

Il a pour but de répondre à vos interrogations mais aussi à sensibiliser votre enfant au cadre de vie de ses vacances. Nous vous invitons à le découvrir avec lui.

Ce document est notre charte de qualité, il est remis à toutes nos équipes d'encadrement.

Dans l'attente de vous accueillir sur nos séjours, sincères salutations.

Le Directeur Pédagogique

VACANCES ENERGIE



Projet Educatif de l'Association Vacances Energie

Vacances Energie a été créée pour œuvrer dans le domaine du loisir éducatif et social en se fixant les objectifs suivants :

- Lutter contre les différences sociales,
- Reconnaître et faire reconnaître les différences culturelles, psychologiques, physiques ou confessionnelles en se situant comme association laïque.
- Développer la tolérance à l'intérieur de l'expression démocratique,
- Favoriser l'autonomie et la responsabilité de chacun.

Vacances Energie remplit sa tâche en organisant des activités sociales, culturelles et de loisir sous différentes formes (centres de vacances, sorties scolaires, animations à la journée, séjours spécialisés, collaboration avec différentes œuvres ayant les mêmes objectifs).

LÉGENDE



ENCADREMENT



SANTÉ



FORMALITÉ



SÉJOUR



RÈGLE DE VIE



TRANSPORT



Accident

En cas d'accident, l'assistant sanitaire ou le directeur alertera immédiatement les secours (pompiers, SAMU) afin de faire soigner votre enfant dans les meilleures conditions, le responsable légal sera averti à la suite du diagnostic du corps médical. Si vous avez effectué votre inscription par l'intermédiaire d'une collectivité ou d'un comité d'entreprise, celui-ci sera informé par nos services.



Accueil en gare

L'heure de rendez-vous (inscrite sur votre convocation) varie entre 3 heures (cas extrême des départs par vol charter) et 60 minutes (avec un nombre réduit d'enfants) avant le départ. Ce laps de temps est nécessaire, il vous permettra de signaler votre arrivée, de faire inscrire votre enfant, de rencontrer l'équipe d'encadrement, de donner des consignes ou des compléments d'informations concernant votre enfant.

Le lieu de rendez-vous est inscrit sur votre convocation ainsi que les jours de départ et de retour, prenez bien soin de lire très attentivement toutes ces indications.

Pour assurer des départs dans des conditions optimales, il est primordial de respecter les heures de rendez-vous.



Activités

Elles sont décrites dans nos brochures et fiches techniques. En cas d'intempéries, nous nous réservons le droit d'apporter des modifications au programme initialement prévu dans l'intérêt des enfants.



Adhésion

Voir les conditions particulières de vente.



Agrément

Vacances Energie a reçu tous les agréments nécessaires pour l'organisation de séjours de vacances en France comme à l'étranger : Agrément Jeunesse et Sports (séjours de plus de 5 nuits), Agrément tourisme. Tous les séjours se déroulent dans des centres ayant également reçu les agréments nécessaires : Jeunesse et Sports, commission de sécurité, services hygiène.



Alcool

La consommation ou la détention par les participants à nos séjours est interdite. Nous nous en tenons à la stricte application de la loi concernant la protection des mineurs. Si un enfant ou un adolescent était découvert sous l'emprise de l'alcool, le responsable légal en serait averti par le directeur et l'exclusion du séjour sera examinée, le retour se déroulera sous la responsabilité du responsable légal de l'enfant et à sa charge exclusive.

Voir Exclusion et Renvoi.



Alimentation

L'alimentation est un élément important de nos séjours et nous y apportons un soin particulier : respect de l'équilibre alimentaire, quantité et variété suffisantes. Tous nos centres sont vérifiés par les services

d'hygiène du département. Notre réseau de fournisseurs ne nous permet pas de proposer une alimentation kascher ou halal sur nos centres de vacances.
La journée repas est composée d'un petit-déjeuner, de deux repas principaux et d'un goûter. Il est de notre rôle de faire découvrir d'autres habitudes alimentaires et d'autres goûts.
Voir Régimes alimentaires.



Animateur

Tous les animateurs présents sur nos séjours sont diplômés du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs), ou sont en cours de formation. Les animateurs spécialisés intervenant sur des activités particulières ont reçu la formation ou sont titulaires d'un diplôme autorisé par le ministère de la Jeunesse et des sports (les animateurs sont diplômés du brevet fédéral ou brevet d'état, ...), il en va de même pour les prestataires d'activités (karting, équitation, tir à l'arc, ...). Le taux d'encadrement de nos séjours est de 1 animateur pour 8 enfants, plus l'équipe de direction (1 à 3 personnes). Pour les séjours itinérants à l'étranger, le taux est de 1 adulte pour 8 adolescents.



Annulation

En cas d'annulation d'un participant, si vous avez souscrit et réglé l'assurance annulation le montant du prix du séjour peut être remboursé sous certaines conditions qui sont décrites dans les conditions particulières de vente (voir brochure).

Sans assurance annulation, voir aussi les conditions particulières de vente.



Annulation de séjour

Voir les conditions particulières de vente.



Annulation d'inscription

Voir les conditions particulières de vente.



Argent de poche

Nous vous recommandons un montant maximum d'argent de poche, ne donnez pas trop d'argent, il ne contribuera pas à ce que votre enfant passe un bon séjour. Votre enfant n'a rien à payer, par contre, il peut avoir envie de s'offrir une friandise, une glace, une revue.

Jusqu'à 12 ans, nous vous demandons de mettre l'argent dans l'enveloppe qui vous est envoyée avec la convocation et conseillons fortement à votre enfant de la confier au responsable du séjour à l'arrivée sur le centre (voir montant indiqué sur l'enveloppe fournie avec la convocation). Dès que votre enfant le souhaitera (en fonction de l'organisation du séjour), il pourra en retirer une partie qui deviendra alors sous sa responsabilité. Pensez à mettre de la monnaie afin de faciliter les transactions.

Pour les participants de plus de 12 ans, le directeur conseillera de confier l'argent de poche à l'équipe d'encadrement mais il ne l'imposera pas. Si un ado souhaite garder son argent sur lui, il sera sous son entière responsabilité et aucun remboursement ne sera effectué en cas de vol ou de perte. Il en va de même pour tous les objets de valeur : baladeurs CD, téléphones portables, bijoux...

Pour les séjours à l'étranger, le directeur ne pourra en aucun cas prendre en charge l'argent de poche des participants. Nous vous conseillons de vous munir de chèques de voyages, seule solution fiable.



Arrivée sur le centre

À l'arrivée sur le centre, les équipes d'animation s'occupent d'installer les enfants dans leur chambre, ceux-ci peuvent choisir leur chambre dans la limite des possibilités : sexe, âge des enfants, nombre de lits par chambre.

Après cette installation, le directeur donnera des nouvelles du séjour : répondre vocal, minitel. Pour obtenir des nouvelles, reportez vous à votre convocation, la marche à suivre y est inscrite.



Assistant Sanitaire

Dans l'équipe d'encadrement, il est responsable des premiers soins. Il possède un diplôme de secourisme ou de formation aux premiers secours, reconnu par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. C'est lui qui a la charge d'administrer les traitements médicaux des enfants (ordonnance du médecin obligatoire). Il accompagnera votre enfant si celui-ci doit se rendre en consultation chez le médecin ou à l'hôpital. La fiche sanitaire est pour lui un élément important, remplissez la avec soin sans oublier les éléments qui doivent être connus des médecins qui peuvent avoir à suivre votre enfant durant le séjour.

L'assistant sanitaire apportera une attention particulière aux petits signes qui peuvent évoluer ou révéler un état de fatigue. À la moindre alerte, fièvre, maux de tête, douleurs, nous appelons systématiquement le médecin ou faisons conduire votre enfant à l'hôpital. Le directeur ou l'assistant sanitaire vous tiendra personnellement au courant, prévientra nos bureaux. Si vous avez effectué votre inscription par l'intermédiaire d'une collectivité ou d'un comité d'entreprise, celui-ci sera informé par nos services.



Assurance

Tous les enfants présents sur nos séjours sont assurés par nos soins. Les risques garantis sont : les accidents, le rapatriement sanitaire, la responsabilité civile.

En cas d'accident, notre assurance prendra en charge dans la limite de son contrat les dépenses non couvertes par votre sécurité sociale ou votre mutuelle. L'assurance prendra directement contact avec vous pour traiter le dossier.

Les clauses du contrat peuvent vous être envoyées sur simple demande.
Voir rubriques Responsabilité (civile et pénale), Vol.



Attribution du lieu de séjour

Le même séjour peut être proposé sur plusieurs centres. Le séjour est en tout point identique, mais ne se déroule pas dans le même lieu, avec la même équipe d'animation. Dans ce cas, Vacances Energie répartit les enfants en fonction de l'âge. Les 50 plus jeunes enfants seront inscrits sur le premier centre et ainsi de suite. Vous serez averti de l'affectation du centre (si le cas se présente), par la convocation que vous recevrez 15 jours avant le départ. Si vous avez des demandes particulières d'affectation, vous devez nous les faire connaître à l'inscription. Ne mettez pas vos enfants en difficulté en nous demandant de le mettre avec des enfants qui ne sont pas du même âge : les activités et le matériel ne leur seraient pas adaptés.



Autonomie

Les activités que nous proposons dans nos centres visent à développer l'autonomie, la prise d'initiative et la responsabilisation de l'enfant. Avec les adolescents, et notamment dans le cadre des séjours itinérants à l'étranger, nous mettons en place des activités de découverte où les adultes ne seront pas présents.

Ces activités sont toujours préparées avec les jeunes, maîtrisées en termes de périmètre, de participants par groupe, de temps, d'objectifs et de rendez-vous. Nous pensons que ce type d'activité, quand il est bien préparé, développe chez les jeunes l'esprit de responsabilité et d'initiative.

Autorisation de sortie de territoire



Elle est obligatoire pour tous les mineurs qui ne possèdent pas un passeport et qui participent à un séjour à l'étranger. Les services de la mairie de votre lieu de résidence vous la délivreront sur simple demande. Les participants à nos séjours devront en être en possession le jour du départ et en remettre une copie au directeur.

Voir Documents de circulation.



Avion
Voir Voyage.



B...



Bagages

Nous vous recommandons de prévoir un seul bagage par enfant pour tout le trousseau (valise, sac à dos, sac de sport) et un tout petit sac à dos que l'enfant pourra garder avec lui pendant le trajet, il pourra y glisser son pique-nique, une boisson, un magazine, ... Vous recevrez avec votre convocation des étiquettes à bagages, après les avoir complétées, installez-les en évidence sur chaque bagage.

Pour les séjours à l'étranger, seul le sac à dos est autorisé. Toutes les affaires seront rangées à l'intérieur pour ne pas être dégradées ou égarées pendant le voyage.
Voir Sac à dos et Trousseau.



Baignade

Elle peut se faire en piscine, dans un lac, en rivière ou en bord de mer. Elle est réglementée. Elle se déroule toujours dans un lieu autorisé. Le périmètre de bain balise la baignade des enfants de moins de 14 ans. Voir Surveillant de baignade.



Brevet de natation

Il est obligatoire pour la pratique de toutes les activités nautiques. Il consiste en un test de natation validé en piscine par un maître nageur (gratuit). Il faut être capable de nager 25 mètres jusqu'à 12 ans et 50 mètres au-delà, sans limitation de temps. S'il est demandé pour le séjour, en son absence, l'enfant ne pourrait pas pratiquer les activités.





Bons de vacances

Tous les séjours de plus de 5 jours sont déclarés au Ministère de la Jeunesse et des Sports et donnent droit à l'utilisation de bons vacances MSA et CAF dans le cadre de la législation départementale en vigueur (contrôlez auprès de l'organisme qui vous les a attribués que vous pouvez bien les utiliser sur nos séjours). Les bons de vacances doivent être impérativement joints à la demande d'inscription. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour régler le premier acompte.



Camping

Il est possible que votre enfant parte en bivouac une nuit, c'est une aventure formidable. N'oubliez pas de fournir un sac de couchage si celui-ci est inscrit sur le trousseau.



Car

Voir Voyage.



Carte nationale d'identité

Lors d'un séjour à l'étranger d'un mineur, si le passeport n'est pas obligatoire, la carte d'identité doit être obligatoirement accompagnée d'une autorisation de sortie de territoire qui devra être remise au directeur



le jour du départ. Elle est obligatoire pour tous les mineurs qui ne possèdent pas un passeport et qui participent à un séjour à l'étranger. Les services de la mairie de votre lieu de résidence vous la délivreront sur simple demande. Les participants à nos séjours devront en être en possession le jour du départ et en remettre une copie au directeur.

Voir Documents de circulation.

Certificat médical

Il est imposé par la loi pour la pratique de nombreuses activités sportives. S'il est demandé sur notre brochure, pensez à le faire remplir par votre médecin traitant sur la fiche sanitaire ou sur papier libre que vous agraferez à celle-ci. En son absence, l'enfant ne pourrait pratiquer l'activité.

Cigarette

Seuls les fumeurs identifiés et autorisés par leurs parents seront admis. Cette possibilité sera régie dans le temps et sur des lieux précis. Quoi qu'il en soit, les séjours vous réservent de nombreuses activités assez peu compatibles avec la cigarette. Il faut donc savoir être raisonnable.

Chambres

Les enfants ont le choix de leur chambre, dans le respect de certaines règles : le nombre de lits dans la chambre (on ne rajoute pas de lit ou de matelas), la mixité (la loi interdit la mixité dans une chambre à partir de 6 ans), le calme (les enfants doivent respecter les règles de silence et d'extinction des lumières). Certaines organisations de séjour peuvent obliger l'équipe d'encadrement à attribuer des chambres le premier jour, mais les enfants peuvent demander à changer dès le lendemain.



Chèques de voyage

Voir Travaillers chèques et Argent de poche.



Chèques vacances

Notre organisme est agréé par l'Agence Nationale des Chèques Vacances,(ANCV) à ce titre, vous pouvez utiliser ce moyen de paiement pour régler tout ou partie du séjour.



Comité d'entreprise ou collectivité

Si vous avez effectué votre inscription par l'intermédiaire d'un comité d'entreprise ou d'une collectivité, toutes vos démarches doivent transiter par celui-ci. (Changement d'affectation, changement de lieu de départ, demande particulière), il nous communiquera les informations nécessaires.



Convocation

C'est un élément essentiel. Elle contient de nombreuses informations dont vous aurez besoin avant, pendant, et à la fin du séjour de votre enfant. Lisez-la attentivement, elle vous permettra de connaître :

- le nom et l'adresse du centre où votre enfant séjourne (voir aussi Attribution de centre),
- le numéro de téléphone du centre où vous pourrez joindre le directeur du séjour ou votre enfant en cas d'urgence.
- la date, le lieu et l'heure de rendez-vous de départ et du retour,
- le numéro (train, avion, car...) et l'horaire de départ et de retour du séjour.
- le numéro de téléphone d'urgence de Vacances Energie,

- le numéro que vous devez appeler pour vous faire confirmer la date ou l'heure de rendez-vous si celui-ci n'est pas définitif.

- les observations importantes concernant le séjour (rappel de certains points particuliers),
- la marche à suivre pour obtenir des nouvelles des séjours (minitel, serveur vocal, ...)
- les pièces manquantes à fournir le jour du départ.

Respecter les horaires de la convocation, une arrivée à l'heure indiquée permettra à l'enfant de s'installer même temps que les autres.



Coucher

L'heure du coucher des enfants est variable en fonction de l'âge, des activités prévues, de la saison. Il varie en général de 21 heures 30 pour les plus jeunes à 22 heures 30 pour les plus âgés. L'heure de coucher des adolescents est négociée avec l'équipe d'encadrement en début de séjour, d'une façon générale, elle n'excède pas minuit. L'heure de coucher prend en compte les activités du lendemain et le rythme du séjour (il respectera de toute façon un repos de 8 heures minimum par nuit). Notre mission est d'assurer aux enfants un rythme biologique cohérent. Pour les séjours d'hiver, de printemps et d'automne, qui sont des séjours courts, les horaires tiendront compte des habitudes scolaires.



Courrier

Nous demandons aux enfants (jusqu'à 12 ans) de vous écrire dans les tous premiers jours du séjour (placer dans la valise, deux enveloppes timbrées avec votre adresse si besoin). Nous vous invitons à lui répondre.

L'enfant recevra avec grand plaisir son magazine préféré, des nouvelles de la famille, etc. Nous n'obligeons pas un enfant à réécrire s'il n'a pas reçu de courrier. Pour les adolescents, nous leur conseillons d'écrire mais ne les obligeons pas.

D...



Décharge de responsabilité

C'est un document officiel que le directeur du séjour vous fera remplir si vous ou une tierce personne venez chercher l'enfant sur le centre. Le directeur ne pourra remettre l'enfant qu'à la personne nommée responsable (en mesure de justifier de son identité) sur la fiche sanitaire de l'enfant. Dans tous les autres cas, une demande écrite préalable devra être adressée au directeur du séjour. Voir Comité d'entreprise ou collectivité.



Dégradations causées

Si votre enfant cause volontairement des dégradations durant le séjour, le montant des réparations vous sera réclamé.

Votre responsabilité civile ou pénale peut être engagée. Voir Responsabilité.



Dégradations subies

Si un effet appartenant à un participant a subi un dommage, nous ouvrons un dossier auprès de notre assurance qui prendra directement contact avec vous. Vous serez indemnisé dans le cadre de notre couverture d'assurance, déduction faite de la vétusté et sur justification du prix des éléments dégradés (le dossier est traité directement par notre assureur).

Les bijoux, appareils photos, objets électroniques ne sont pas couverts par notre contrat d'assurance et nous dégageons toute responsabilité par rapport à ces objets.



Diplôme

Voir Animateur, Directeur, Assistant Sanitaire.



Directeur du séjour

Nos directeurs sont tous en cours de formation ou diplômés du BAFD (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Directeurs). Le directeur est le garant du bon déroulement du séjour. C'est votre interlocuteur privilégié. Il pourra vous renseigner sur les activités et la santé des enfants. Vous pourrez le contacter en cas de problème, d'inquiétude.





Directeur pédagogique

Notre organisme s'est entouré des compétences d'un directeur pédagogique, en charge de la mise en place des séjours, du recrutement des directeurs des centres de vacances et responsable du suivi du déroulement des séjours. Si après contacts avec le directeur du séjour où réside votre enfant, vous constatiez un dysfonctionnement, celui-ci est à votre disposition en contactant le siège de notre organisme au numéro inscrit en bas de votre convocation.



Discipline

Comme dans toute collectivité, il existe des règles permettant à chacun de vivre pleinement son séjour. Ces règles sont expliquées en début de séjour et doivent être respectées. Tout manquement grave à la discipline entraînerait une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Dans ce cas, aucune réduction ou remboursement ne sera consentie sur le prix total du séjour. Le retour sera à la charge exclusive du responsable légal qui devra organiser le retour de l'enfant dans les 24 heures.



Documents de circulation

Pour tous les séjours à l'étranger, vous devez impérativement être en possession des documents administratifs inscrits sur votre convocation, à défaut, vous ne pourriez partir et votre séjour ne serait pas remboursé. Fournir un original et une copie.





Drogue

La loi interdit la détention, la consommation, la vente ou l'achat de drogue (qu'elle soit dite dure – héroïne, cocaïne - ou qu'elle soit dite douce - cannabis). Si un enfant ou un adolescent est surpris en possession ou en situation de consommation de drogue, le responsable légal et la collectivité ou le comité d'entreprise qui a procédé à l'inscription seront avertis immédiatement et l'exclusion sera prononcée. Le retour sera à la charge exclusive du responsable légal qui devra organiser le retour de l'enfant dans les 24 heures. Aucune réduction ou remboursement ne sera consenti sur le prix total du séjour.

Voir Exclusion et Renvoi.

E...



Encadrement

Voir Animateur, Directeur, Assistant Sanitaire.



Exclusion

En cas de renvoi d'un participant, aucune réduction ou remboursement ne sera consenti sur le prix total du séjour. Le responsable légal organisera à sa charge exclusive le retour de l'enfant dans les 24 heures.

Voir Discipline.





F...



Facture

Voir Règlement de séjour.



Fiche d'appréciation

En fin de séjour, l'équipe d'animation proposera à votre enfant de remplir une fiche d'appréciation. Cette fiche lui permettra, par un système de croix, de faire savoir ce qu'il a aimé ou non. Une fiche vierge identique sera mise dans sa valise ce qui vous permettra avec votre enfant de nous faire part de vos remarques après le séjour. Ces fiches sont importantes pour nous, elles nous permettent d'améliorer nos séjours, de les faire mieux correspondre à vos attentes. Une fiche peut vous être envoyée sur simple demande.



Fiche sanitaire

Il s'agit pour l'équipe d'animation d'un élément essentiel pour la connaissance de votre enfant. Remplissez-la avec soin. Tous les renseignements demandés sont importants pour nous, les renseignements médicaux sont indispensables. En cas de soins, le médecin aura besoin de connaître les allergies, les vaccinations, ... N'hésitez pas à remplir la colonne observation qui apportera à l'équipe des éléments sur les habitudes ou les problèmes de votre enfant et permettra une prise en compte rapide et efficace de ces éléments.

Si vous êtes bénéficiaires de la CMU, fournissez l'attestation de couverture de maladie universelle.





Flirt

Ni tabou, ni banalisé, il est un élément de la vie d'un enfant ou d'un adolescent. Sur un séjour, il est contrôlé, les chambres ou toiles de tentes ne sont pas mixtes. Cela n'empêche pas les discussions éducatives à son sujet, mais implique une attitude ferme et responsable pour les dimensions autres que le flirt. En tout état de cause, la vie du groupe par rapport au flirt prédomine sur le rythme du séjour.



Formulaire E111

Il est nécessaire lors d'un séjour dans un pays de la Communauté Européenne pour la prise en charge des frais médicaux engagés. En son absence, vous devez nous régler les frais engagés sans pouvoir vous les faire rembourser par votre caisse de sécurité sociale. Ce document est à retirer auprès de votre CPAM.



Frais médicaux

Le Directeur du séjour règle le montant des frais médicaux (médecin, pharmacie, radios) engagés à l'occasion d'une maladie ou d'un accident subi par votre enfant. Après le séjour, Vacances Energie vous demandera d'en effectuer le remboursement, nous vous ferons parvenir l'original des feuilles de soins qui vous permettront de vous faire rembourser par votre caisse primaire d'assurance maladie à réception du règlement total des frais que nous avons engagés.

* Sauf conditions particulières de votre Comité d'entreprise ou de votre Collectivité.



G...



Gare

Notre principal moyen de transport des enfants est le train. Il s'agit d'un transport sûr, fiable, permettant aux équipes de faire connaissance avec les enfants avant l'arrivée sur le lieu de séjour et aux enfants de se connaître.

Les principaux lieux de regroupements et rendez-vous parents se trouvent dans les gares. Tous les renseignements sur les lieux exacts de rendez-vous sont indiqués sur votre convocation, pour l'aller comme pour le retour. Si vous ne trouvez pas le lieu de rendez-vous, adressez-vous à l'accueil de la gare muni de votre convocation, des personnels de la SNCF vous aideront à vous repérer.



H...



Hôpital

Si votre enfant doit être hospitalisé durant son séjour, un adulte (le plus souvent l'assistant sanitaire) suivra son hospitalisation. Bien entendu vous serez tenu informé très régulièrement de son état de santé. Dans certains cas, un rapatriement sanitaire peut être organisé. Seul le médecin intervenant auprès de l'enfant est habilité à autoriser ou recommander le rapatriement.





I...



Infirmierie

Dans nos centres, un espace est réservé à usage d'infirmierie. Le suivi en est assuré par un assistant sanitaire. Ce lieu est équipé pour effectuer les premiers soins, recevoir les visites du médecin, et assurer le repos d'un enfant malade.



Inventaire

A l'arrivée sur le centre, votre enfant s'installera dans sa chambre et un animateur l'aidera à faire l'inventaire de sa valise (jusqu'à 12 ans uniquement) en se basant sur la fiche trousseau que vous aurez glissée dans sa valise. Cet inventaire répond à deux objectifs. Le premier est de s'assurer que votre enfant possède tous les éléments vestimentaires nécessaires au séjour mais lui permet également de visualiser ce qu'il possède. En fin de séjour, un nouvel inventaire sera fait et les vêtements éventuellement manquants seront recherchés dans le centre, les manques constatés vous seront signalés sur la fiche.
Voir Trousseau.



Itinérant

Nos séjours à l'étranger sont des séjours itinérants. Nous utilisons les moyens de déplacement locaux et changeons souvent de site. Les participants sont entièrement responsables de leurs effets personnels et devront les transporter pendant toute la durée du séjour. Le sac à dos est obligatoire et doit peser au maximum 10 kg.





L....



Lever

Nous mettons une organisation en place qui permet de répondre aux besoins de repos et de sommeil des enfants et des adolescents sans pour autant que les activités du matin soient touchées. Chaque enfant pourra donc se réveiller et se lever à son rythme, sans réveiller ses voisins de chambre et ira prendre son petit-déjeuner (servi de façon échelonnée de 08 h 00 à 09 h 00 sauf séjour neige). L'équipe d'encadrement aura pour rôle, la surveillance et l'assistance des enfants tout au long du lever (assurer un lever dans le calme, aider au petit-déjeuner et surveiller les espaces de jeux organisés pendant cette période). Le déjeuner se déroulant généralement vers 12 h 30, vous comprendrez qu'il est difficile de prendre le petit-déjeuner plus tard.



Lavage du linge

Durant les séjours d'une semaine, le linge des enfants n'est pas lavé (sauf besoin impérieux). Durant les séjours de 2 ou de 3 semaines, le lavage du linge est organisé. En moyenne et en fonction de l'organisation du centre sur lequel se déroule le séjour, le lavage a lieu chaque semaine par roulement et en priorité pour le petit linge de corps. Techniquement, nous ne pouvons nous engager à rendre le contenu de la valise propre en fin de séjour.

Pendant les séjours à l'étranger, chaque participant lave son linge, nous vous recommandons pour effectuer cette opération, de lui fournir un bon savon de Marseille qu'il pourra aussi utiliser pour sa toilette (eh oui, il faut surveiller le poids du sac à dos).





M...



Matériel pédagogique

Tout le matériel pédagogique ainsi que les matières premières nécessaires à la mise en œuvre des activités prévues au programme sont présents sur le centre, votre enfant n'aura rien à acheter. Il en va de même pour les visites, les différentes entrées payantes.



Médicaments

Si votre enfant suit un traitement ou s'il transporte des médicaments, la prescription médicale du docteur est obligatoire. Vous devez impérativement le signaler quand vous ferez enregistrer votre enfant le jour du départ, le responsable de voyage le notera sur l'état de voyage qui sera remis à l'arrivée au directeur du centre. Les médicaments restent dans la valise pendant le voyage et seront récupérés par l'assistant sanitaire à l'arrivée au centre.

Voir Infirmierie et Assistant Sanitaire.



Ménage

Sur tous nos centres, nous disposons de personnel de service et de ménage en nombre suffisant mais dans le cadre d'une démarche éducative, nous demandons aux enfants de participer au rangement de la chambre et à la bonne tenue de celle-ci. Au restaurant, nous demandons aux enfants de participer au rangement de leur table et au nettoyage de celle-ci.





Menus

Pour chacun de nos séjours, les menus sont établis avec soin en fonction des besoins des enfants, de leur âge et de leur activité. Ils sont variés et respectent l'équilibre alimentaire. Certains régimes alimentaires peuvent être suivis (voir régimes alimentaires).

Chaque repas est composé d'une entrée, d'un plat principal avec légumes (ou plat unique), d'un fromage ou d'un dessert. Nous invitons les enfants à goûter à tous les plats (sauf incompatibilité confessionnelles). Notre réseau de fournisseurs ne nous permet pas de proposer une alimentation kascher ou halal.



Message minitel / Serveur vocal

En arrivant sur le centre, après avoir installé les enfants dans les chambres, le directeur du séjour donne des nouvelles du séjour par le biais d'un message minitel ou serveur vocal que vous pouvez consulter selon les instructions données sur votre convocation. Le message sera ensuite actualisé tous les 2 jours en soirée.



Mixité

Tous nos séjours sont mixtes. Toutefois la loi interdit la mixité dans la chambre à partir de 6 ans. Voir chambres



Modification de lieu de séjour ou de dates de séjour

Des raisons indépendantes de notre volonté peuvent nous obliger à déplacer un séjour ou une date de séjour (travaux, manque d'effectif, etc.). Dans ce cas, le nouveau site offrira les mêmes conditions de

confort et d'activités, les objectifs du séjour ne seront pas transformés. Vous serez prévenus du changement par votre convocation. Si vous ne souhaitez pas maintenir votre inscription, merci de nous prévenir par retour, l'acompte versé vous sera intégralement remboursé.

N...



Numéros d'urgence

Votre convocation porte un numéro de téléphone à utiliser « en cas d'urgence ». Ce numéro est celui du centre où réside votre enfant durant son séjour. Vous pourriez y joindre le directeur du séjour afin d'avoir des nouvelles ou pour apaiser vos angoisses. Si cela est nécessaire, il vous indiquera le meilleur moment pour joindre votre enfant.

Voir Directeur Pédagogique.

P...



Passeport

Lors d'un séjour à l'étranger, il remplace la carte d'identité et l'autorisation de sortie de territoire. Fournir l'original ainsi qu'une copie.
Voir Documents de circulation.



Perte

Vacances Energie dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur (baladeurs, téléphones cellulaires, bijoux, ...).

Petit déjeuner



Pour les séjours fixes, il est servi dans la majeure partie des cas, sous forme de buffet et comprends : café, lait, chocolat, thé, pain, beurre confiture, céréales, boisson à l'orange ou jus de pomme, laitage et souvent fruit. Il est proposé de façon échelonnée, de 08 h 00 à 09 h 00 (sauf séjour neige). Voir Lever.

Piscine



Certains centres sont équipés d'une piscine où se trouve à proximité. Dans ce cas, il faut prévoir un maillot de bain autorisé dans les piscines : pas de caleçon. L'activité piscine est surveillée par une personne ayant la qualification pour le faire.

Pré-acheminement



Si votre enfant doit être « pré-acheminé » de votre domicile au lieu de départ du séjour : en fonction de la distance à parcourir, des moyens de transport existant, votre enfant voyagera en train ou en avion.

Pré-acheminement en train : un animateur de Vacances Energie vous attendra au point de rendez-vous inscrit sur votre convocation. Il prendra en charge votre enfant jusqu'au lieu de départ du séjour et le remettra au Directeur du séjour.

Pré-acheminement en avion : si votre enfant a moins de 13 ans, il sera pris en charge par une hôtesse de la compagnie d'aviation dès l'embarquement. Celle-ci remettra votre enfant à l'animateur Vacances Energie qui l'attendra à l'aéroport de Paris. Cet animateur l'accompagnera jusqu'à la gare où il le confiera au directeur du séjour. Le retour s'effectuera de la même façon et c'est une hôtesse qui vous remettra votre enfant.

Si votre enfant a 13 ans ou plus, il voyagera seul dans l'avion. Il sera attendu au débarquement par un animateur Vacances Energie qui le conduira jusqu'à la gare et le remettra au directeur du séjour. Le retour s'effectuera de la même façon.

Préservatifs

Sauf cas très précis de discussions sur le thème du SIDA, des préservatifs ne sont pas distribués durant le séjour.

Voir Flirt.

Projet pédagogique

Avant le début du séjour, l'équipe pédagogique (le directeur et les animateurs) bâtissent un projet pédagogique où l'on retrouve les éléments importants du séjour et la manière dont l'équipe va gérer ces moments. Il prend en compte le projet éducatif de l'association, l'âge des enfants, le rythme du séjour, ... Ce projet reçoit une validation de l'association qui peut faire modifier ou supprimer des points. Ce document permet aussi de contrôler au cours du séjour si les activités et la façon de les mener est bien conforme à ce que l'on peut raisonnablement attendre du séjour.



Quartier libre

Q...

Ils peuvent avoir lieu pour des adolescents à partir de 14 ans. Dans la journée, des temps personnels sont laissés aux jeunes pour leur permettre d'avoir des temps « hors collectif ». Le cadre de ces moments est fixé par avance (durée, périmètre, objet, ...). Lors des quartiers libres en dehors de l'enceinte du centre, les enfants ne doivent jamais se trouver seuls, mais à trois ou quatre au moins. Le quartier libre n'est pas une activité. Par contre, dans le cadre d'un projet, certains temps sont vécus en autonomie dans un cadre fixé (visite d'un lieu, repas, ...), ils font partie intégrante du projet, sont préparés avec les adolescents et visent des objectifs pédagogiques liés à la responsabilisation et à l'apprentissage de l'autonomie.



Racket

R...

Comme toute forme de violence, le racket sera sévèrement réprimé durant nos séjours et pourra conduire à l'exclusion immédiate.
Voir Exclusion.





Rapatriement

L'association Vacances Energie est assurée auprès d'une compagnie d'assurances rapatriement. En cas d'incident médical nécessitant un rapatriement dans la famille, notre assurance mettra tout en place avec vous pour que votre enfant soit rapatrié dans les meilleures conditions. La décision de rapatrier un participant relève exclusivement de l'autorité médicale où est hospitalisé l'enfant, en accord avec notre assurance.



Régimes alimentaires

Certains régimes alimentaires peuvent être acceptés durant nos séjours dans la mesure où ils sont connus par avance (inscrits sur la fiche sanitaire) et sont raisonnablement réalisables par nos équipes de cuisiniers et n'imposent pas de matières premières particulières. Ils doivent respecter les besoins énergétiques d'un enfant en centre de vacances. Dans tous les cas, vous devez vous renseigner par avance auprès de nos services administratifs pour vérifier les possibilités de suivre tel ou tel régime particulier. Le régime doit être attesté par l'autorité médicale. Nous ne pourrions prendre en compte une demande de régime particulier pour motivation personnelle.



Règlement de séjour

Voir les conditions particulières de vente.





Renvoi

Voir Exclusion et Discipline.



Responsabilité civile / pénale

Voir les conditions particulières de vente.



Retour

Sur votre convocation est inscrit le lieu et l'heure de rendez-vous pour récupérer votre enfant. Vérifiez bien le jour, trop souvent des parents se trompent de 24 heures et mettent ainsi leur enfant en difficulté.

Pensez à signaler au responsable de convoyage, votre présence et que vous récupérez votre enfant.

En cas de retard de votre part, le responsable du convoyage appliquera les consignes inscrites sur votre convocation. Tout est mis en œuvre pour contacter le responsable légal : appels en gare, appels téléphoniques, ... Si aucun de ces moyens ne donne de résultat, la loi nous fait obligation d'amener l'enfant au commissariat le plus proche afin de signaler l'incident, la décision peut être prise par l'autorité judiciaire de conduire l'enfant dans un foyer en attendant l'arrivée de son responsable légal.

Pour un adolescent de moins de 17 ans devant rentrer seul à son domicile, le directeur du séjour ne pourra le laisser partir sans avoir une « Décharge de responsabilité », autorisation écrite de la famille autorisant le directeur à laisser l'adolescent rentrer seul.





S...



Sac à dos

Voir Itinérant.



Sac de couchage

Un sac de couchage est nécessaire pour tous les séjours hébergés sous tente ou marabouts ainsi que pour tous les séjours itinérants à l'étranger. Il est indispensable à partir du moment où il est inscrit au trousseau. Ne pas le fournir pénaliserait l'enfant.



Surveillant de baignade

La baignade en centre de vacances est extrêmement réglementée. Elle se déroule sous la responsabilité d'un surveillant de baignade, titulaire du diplôme lui permettant d'encadrer cette activité, diplôme de surveillant de baignade, BNSSA, maître nageur sauveteur, ...



Soins

Voir Assistant Sanitaire et Médicaments.





Sorties

Les sorties sont toujours organisées. Lors de séjours pour adolescents à partir de 14 ans, elles peuvent s'effectuer sans la présence d'adulte, mais, dans ce cas, elles ont été préparées, repérées et répondent à des règles précises de sécurité que doivent respecter les adolescents.

T...



Train

Voir Voyage.



Traitement médical

Voir Médicaments.



Transport

Voir Voyage.





Travellers chèques

C'est la seule solution fiable pour l'argent de poche des participants aux séjours à l'étranger. En cas de perte ou de vol, ils sont immédiatement remboursables sur présentation de l'original du feuillet où sont répertoriés tous les n° (à ne pas laisser au même endroit que les Travellers). Vous garderez soigneusement à votre domicile, copie de ces feuillets.

Voir Argent de poche.



Téléphone

Tous nos centres sont équipés de cabines téléphoniques ou de point phone permettant à vos enfants de vous appeler à certaines heures définies par l'organisation des activités dans le centre. En fonction des centres, ces cabines peuvent être à carte ou à pièces.

Si vous souhaitez joindre un membre de l'équipe d'animation ou votre enfant (à titre d'urgence), vous pouvez le faire grâce au numéro de téléphone indiqué sur votre convocation. Préférez les heures de repas qui dérangeront moins l'organisation. Le directeur du séjour sera à votre écoute en cas d'inquiétude ou de problème. Il sera pour vous un interlocuteur efficace.



Téléphone portable

Au même titre que les objets de valeurs, nous vous déconseillons fortement de fournir un téléphone mobile à vos enfants. En tout état de cause, nous dégageons totalement notre responsabilité en cas de perte, vol, défaut d'utilisation. Nous ne pouvons conserver ces objets pendant la durée du séjour. Le téléphone portable doit être utilisé avec parcimonie. Son utilisation n'est pas une activité.





Tenue

Au cours des séjours en France ou itinérants à l'étranger, des visites peuvent être organisées. Certaines d'entre elles imposent une tenue en conformité avec les lieux ou la culture du pays, jupe pour les filles, pantalons pour les garçons, ... Prévoyez une tenue qui puisse répondre à cette obligation.



Trousseau

Avec votre convocation, vous recevrez un trousseau où figurent les vêtements que nous vous conseillons de prévoir pour votre enfant. Ces trousseaux tiennent compte du séjour et de la saison. Les quantités, données à titre indicatif, sont modulables en fonction des enfants (pensez que votre enfant aura à porter sa valise). Ne fournissez pas de vêtements fragiles (tissus fragiles - vêtements qui déteignent - vêtements de marque et de valeur), notre responsabilité ne pourrait être engagée en cas de dégradation. Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant et pensez à faire la valise avec lui pour qu'il en connaisse bien le contenu. Tous les ans, en fin de saison, nous nous retrouvons avec un lot important de vêtements non marqués que nous ne pouvons rendre à leur propriétaire.
Voir Inventaire.

V...





Vaccins

Pour participer à un séjour, votre enfant doit être à jour de ses vaccins. Nous vous demandons de veiller particulièrement à ce que le participant soit vacciné contre le tétanos.



Violence

Elle n'a jamais été et ne sera jamais un mode d'expression acceptable quel que soit le sens où elle s'exerce. Elle est donc formellement interdite, avec des degrés de compréhension, selon les cas et peut déboucher sur une exclusion de la personne responsable de la situation.

Il en sera de même pour le racket, les propos et attitudes racistes, ...
Voir Exclusion et Discipline.



Visa

Les documents administratifs à fournir pour un séjour sont ceux qui sont nécessaires pour un participant de nationalité Française. Pour un participant d'une nationalité différente, prenez directement contact avec votre préfecture pour connaître les documents à fournir.
Voir Documents de circulation.



Vol

En cas de vol durant le séjour, une plainte sera déposée auprès des services de gendarmerie par le directeur



du séjour et une déclaration sera faite auprès de notre assureur. Les vols d'argent en espèces ne sont pas couverts par l'assurance et une franchise est systématiquement appliquée avant le remboursement des effets volés. Conseillez à votre enfant d'éviter les objets de valeurs et les vêtements de marques trop voyant, et de confier son argent de poche au responsable du séjour (voir montant maximum conseillé sur l'enveloppe argent de poche fournie à la convocation). Pour les séjours à l'étranger, le directeur ne pourra en aucun cas, prendre en charge l'argent de poche des participants. Nous vous conseillons de vous munir de chèques de voyages, seule solution fiable.



Voyage

Pour aller de chez vous jusqu'au centre, votre enfant peut emprunter différents moyens de transport : l'avion, le train ou le car. Dans la plupart des cas, les enfants sont regroupés au lieu de départ du séjour d'où ils prennent le train jusqu'à la gare la plus proche du centre et terminent le voyage en car.

Les transports utilisés sont décrits dans la convocation. Au cours des voyages, l'encadrement est de 1 animateur pour 10 enfants au maximum.

Si votre enfant doit être conduit de votre domicile au lieu de départ du séjour, voir rubrique « Pré-acheminement ».

Si le voyage de votre enfant inclus un repas, vous devez lui fournir un pique-nique. Au retour, l'équipe lui en fournira un si nécessaire.

L'avion est utilisé dans la plupart des séjours itinérants à l'étranger pour se rendre dans le pays visité.

Lisez attentivement votre convocation : dans certains cas, vous devez téléphoner à Vacances Energie quelques jours avant le départ pour vous faire confirmer les horaires.



Vacances Energie
12, rue Pierre Loti 33800 Bordeaux
Tel: 33 (0)5 57 59 17 17 - Fax: 33 (0)5 57 59 17 19
Internet: <http://www.vacances-energie.com>



